

BULLETIN DU MATIF

Ce Bulletin concerne le Marché suivant:

Contrats de Marchandises du Matif **Avis No: 2005-M006**

PUBLICATION: 7 avril 2005

ENTREE EN VIGUEUR: 11 avril 2005

OBJET: **Détermination des cours de compensation et de liquidation des contrats de matières premières du Matif**

Sommaire:

1. EURONEXT Paris S.A. informe les membres du marché de la mise en conformité des caractéristiques des contrats de matières premières du Matif avec les règles de la chambre de compensation pour la détermination des cours de compensation, de liquidation des contrats à terme et de la fixation des prix d'exercice des contrats d'options.
2. A compter de la journée de bourse du 11 avril 2005, Euronext Paris SA déterminera les cours de compensation et de liquidation, ainsi que les prix d'exercice des contrats options.
3. Euronext Paris SA porte en conséquence à la connaissance des membres du marché, en annexe du présent avis, les fiches techniques des contrats à terme et d'options dûment modifiées

For further information in relation to this Notice, please contact:

Department	Name	Telephone	Email
Derivatives Commodity Products	Lionel Porte	+ 33 1 49 27 19 29	l.porte@euronext.com

Web site: www.euronext.com/derivatives/rules

The Euronext Derivatives Markets ("Euronext.liffe") include the markets for derivatives operated by Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon, Euronext Paris and LIFFE Administration and Management.

Euronext NV, PO Box 19163, 1000 GD Amsterdam, The Netherlands

